

## Communiqué de presse

### **Enfin des évolutions majeures pour la formation professionnelle !**

La ministre du Travail a annoncé ce jour le contenu de la réforme de la formation professionnelle. Tandis que l'accord finalisé par les partenaires sociaux le mois dernier maintenait la complexité des mécanismes en vigueur, le gouvernement fait le choix d'évolutions enfin majeures.

Il faut notamment saluer la monétisation du compte personnel formation (CPF), qui doit devenir l'outil essentiel à disposition de chacun pour ses initiatives de formation. Le versement d'une cotisation unique formation/apprentissage gérée par les Urssaf est également une vraie simplification, et permet de préfigurer pour les entreprises le guichet unique de collecte des prélèvements sur les salaires que j'appelle de mes vœux. Enfin, la fusion Cnefop-Copanef, absorbant également le FPSPP, correspond à une rationalisation de bon sens. Ces trois évolutions rejoignent très largement des propositions que j'ai pu formuler dans la partie I de mon projet, [« Pour un nouveau pacte social »](#) (propositions 24, 25, 34 et 41).

Il reste encore à aller au bout de la logique engagée. Si les Opca disparaissent dans leur forme actuelle de la nouvelle organisation de la formation, ce dont on ne peut que se féliciter, il est regrettable de maintenir des « opérateurs de compétences » exerçant un pouvoir de mutualisation des fonds de la formation et intervenant dans la mise en place du plan de formation des entreprises. Comme pour les individus avec le CPF, les entreprises doivent pouvoir engager librement leurs actions de formation, en s'adressant directement à l'offre de formation agréée, et aucune mutualisation sectorielle ou interprofessionnelle de leurs efforts n'est justifiée. Si elles ont le devoir de former leurs salariés ou de compenser une absence de formation par un abondement de leurs CPF, les entreprises ne devraient faire l'objet d'aucune contrainte s'interposant entre les choix de formation et leur mise en œuvre. Enfin, le recours au conseil en évolution professionnelle devrait lui aussi relever d'un rapport direct entre offre et demande.

**Jean-Charles Simon**, candidat à la présidence du Medef